

## **EXAMEN D'UNE POLITIQUE**

«L'examen» environnemental d'une politique est différent de «l'évaluation» environnementale d'un projet. Une politique telle qu'un accord de libre-échange ne se prête pas, de toute évidence, au même type d'analyses quantitatives qu'un projet comme la construction d'un barrage ou d'une usine, ou comme l'ouverture d'une mine. En fait, on ne peut ni évaluer ni prévoir les effets environnementaux potentiels de certaines politiques. Les incidences de l'ALENA sur l'environnement dépendront des décisions prises dans le cadre de l'Accord en matière de mesures commerciales et d'investissements.

Le processus d'examen des incidences environnementales des politiques en est à ses tout débuts. En réalité, le Canada est l'un des rares pays à avoir imposé une telle exigence. Par conséquent, à la différence des projets, il n'existe pas de méthode communément acceptée pour effectuer un tel examen. Toutefois, l'examen peut servir à examiner, de façon qualitative, les incidences environnementales éventuelles d'une politique et à établir un cadre pour étudier les préoccupations environnementales futures.

## **PROCÉDURES**

L'examen portait sur les incidences environnementales pour le Canada uniquement. Chacun des pays de l'ALENA est responsable de son environnement et effectue donc son propre examen. L'environnement des États-Unis et celui du Mexique n'ont été pris en considération que pour les questions transfrontalières, comme la migration des entreprises.

## **CONSULTATIONS**

Les ministres et fonctionnaires aux niveaux fédéral et provincial ont tenu des réunions périodiques pour discuter de l'état d'avancement des négociations de l'ALENA, notamment de la dimension environnementale des discussions. Les provinces ont apporté de précieuses contributions à l'élaboration des dispositions environnementales de l'ALENA.

Des représentants de l'industrie, des organismes écologistes, des syndicats et des universités ont été consultés par le truchement de groupes consultatifs gouvernementaux connus, comme le Comité consultatif sur le commerce extérieur et les 15 Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur. Les consultations ont permis de faire en sorte que la dimension environnementale soit prise en compte dans tous les aspects des négociations de l'ALENA.

D'autres organismes écologistes ont exprimé leurs points de vue et leurs recommandations dans le cadre d'ateliers et de discussions avec les représentants et les négociateurs de l'ALENA. Le Comité d'examen environnemental, a examiné les mémoires sur l'ALENA et l'environnement présentés par des groupes préoccupés par l'environnement et les politiques du gouvernement, au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les membres du Comité avaient établi des contacts ouverts et réguliers avec les négociateurs pendant toutes les étapes de la négociation.